

6^{es} journées nationales du management de la mobilité

> L'ÈRE DES NOUVEAUX SERVICES <

4 & 5 juillet 2018
Toulouse

Appel à
contributions



P+R



Les 6^{èmes} journées nationales sur le management de la mobilité sont organisées par l'ADEME, le Cerema et le CNFPT, avec le soutien du GART. Elles sont accueillies par l'autorité organisatrice des mobilités de la grande agglomération toulousaine, Tisséo-Collectivités, les 4 et 5 juillet 2018. Ces journées s'adressent aux collectivités locales, services de l'État, associations, bureaux d'études, experts, chercheurs, industriels et start-up.



Le management de la mobilité (MM) présente une vision renouvelée de la gestion des déplacements des personnes et des biens, centrée sur la demande plutôt que sur l'offre.

Il apparaît comme une solution appropriée, viable et opérationnelle, dans le contexte actuel où les transports du quotidien et l'amélioration des services de mobilité deviennent prioritaires au développement de nouvelles infrastructures.

Il consiste à promouvoir des transports durables en agissant sur la demande de déplacements à la source, en favorisant et en encourageant l'usage de modes de déplacements alternatifs à la pratique de la « voiture solo ». Il s'appuie sur une panoplie de mesures prenant en compte toutes les composantes de la mobilité : le besoin de déplacement, les choix du moment, ainsi que du mode et du trajet pour réaliser ce déplacement. Ces mesures touchent à la fois l'information, la sensibilisation, l'accompagnement au changement de comportement, la promotion et la communication, le développement de nouveaux outils, l'organisation des services, la coordination des différents partenaires, etc.

Les plans de mobilité des lieux d'activité, le conseil en mobilité, les campagnes de promotion et d'information sur la mobilité durable ou encore les bureaux des temps illustrent la variété des outils disponibles. Les thématiques proposées lors de ces journées nationales s'inscrivent dans une actualité particulièrement dense. La loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015 rend obligatoire les plans de mobilité pour les établissements de plus de 100 salariés situés dans le

périmètre d'un plan de déplacements urbains (PDU) au 1er janvier 2018. Plus largement, on assiste à une mutation de l'offre public/privé, les autorités organisatrices (AO) doivent prendre en compte l'arrivée de nouvelles offres de mobilités de start-up, d'entreprises, d'industriels, ou d'usagers utilisant en temps réel des outils collaboratifs. Cette transformation est due particulièrement à une plus grande disponibilité de l'information transport en raison du développement de l'accès à l'ensemble des données de mobilité des opérateurs (open data), ou encore de la connexion et de la géolocalisation des véhicules.

Comment le management de la mobilité intègre-t-il ces évolutions technologiques, notamment les services qui offrent de manière combinée l'information à la fois sur la mobilité et l'accès aux services de mobilité, dénommés globalement le « MaaS » (Mobility as a Service) ? Quelles sont les opportunités à saisir afin d'étoffer le bouquet de services disponibles pour la population tout en maintenant le climat d'innovation et d'adaptation permanentes des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et des nouveaux opérateurs ?

Comment les structures s'emparent-elles de ces nouvelles obligations réglementaires liées aux plans de mobilité ? Plus globalement, comment ces évolutions répondent-elles aux enjeux actuels des mobilités : transition énergétique, défi climatique, atténuation des fractures territoriales et sociales, réduction de la pollution de l'air et du bruit, limitation de l'étalement urbain, promotion de la santé par l'activité physique ?

Ces journées nationales sur le management de la mobilité aborderont ces différents sujets, en accordant une place particulière à l'innovation, au « MaaS » et aux nouveaux acteurs de la mobilité à l'aune de la transition écologique et énergétique. Elles s'attacheront également à évoquer les réponses du management de la mobilité adaptées aux spécificités des types de territoires (métropoles, périurbain, zones peu denses). La présente notice apporte des précisions aux candidats désirant soumettre des propositions de contributions et de présentations pour nourrir et enrichir ces journées d'échanges.

Les contributions proposées pour l'un ou l'autre des axes ci-après doivent s'attacher à présenter des solutions innovantes avec, de préférence, des retours d'expérimentations sur le terrain, en insistant en particulier sur leur évaluation (les éventuels écueils ou difficultés rencontrés, les solutions mobilisées pour les surmonter, etc.).

Elles préciseront également le contexte territorial dans lequel elles ont été entreprises, en présentant notamment les partenariats noués (institutionnels, associatifs, académiques, acteurs privés...) permettant de les mener à bien et les spécificités territoriales auxquelles elles ont répondu.

Le comité de sélection privilégiera les expériences et projets intégrant des démarches d'évaluation intégrées et efficaces, permettant un constat objectif des résultats obtenus.

Axe

QUELLES ACTIONS DE MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ METTRE EN ŒUVRE AUJOURD'HUI ?

Modifier les habitudes de déplacement des individus est un enjeu clé du management de la mobilité et plus globalement de la transition écologique et énergétique. S'il existe un consensus sur la nécessité de faire évoluer les usages et les pratiques, les actions concrètes à conduire nécessitent d'être définies avec soin avant leur mise en œuvre, d'autant plus que cela ne se traduit pas toujours par des résultats visibles et spectaculaires de prime abord.

- Quels outils faut-il mettre en œuvre pour accompagner la mise en place des plans de mobilité ?
- Quels sont les besoins des entreprises soumises à l'obligation réglementaire ?
- Quelles sont les démarches et les actions exemplaires et les plus efficaces (diagnostic initial, mise en place de plan d'actions, mesures de communication, etc.) ?
- Quelles sont les attentes des entreprises vis-à-vis des AOM ?
- Quelle est l'efficacité des actions de communication, d'incitation, de motivation mises en œuvre ? Quels sont les résultats des challenges et animations autour du management de la mobilité ?
- Que peut-on dire des initiatives de marketing individualisé ? Quelle est la place pour les agences de mobilité et leurs actions de conseil en mobilité et d'accompagnement personnalisé ?
- Comment peut-on évaluer l'efficacité d'une mesure de façon légère et pertinente ?
- Quels sont les dispositifs d'accompagnement au report modal que l'on peut mettre en place de façon plus générale (zones à circulation restreinte, rééquilibrage de l'espace public au profit des modes alternatifs à la voiture individuelle, ...) ?
- Quelles sont les contributions du management de la mobilité à la gestion des pics de pollution ?
- Quels sont les outils du management de la mobilité pour promouvoir les modes actifs ?
- Quels liens peut-on faire entre les actions du management de la mobilité et les politiques de santé publique ?



Axe

QUELLE PLACE DU MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ DANS LA GOUVERNANCE DES MOBILITÉS ?



Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) voient leur rôle évoluer avec l'apparition de nouveaux acteurs (start-up, industriels, usagers/ citoyens, etc.). Comment les AOM doivent-elles faire évoluer leurs actions de management de la mobilité dans ce nouvel écosystème de mobilité ? Quel est le rôle des Régions en tant que garantes de l'intermodalité ?

- Comment une AOM passe d'un rôle de « donneur d'ordre » ou « d'autorité délégante » à celui d'animatrice d'un « écosystème de mobilité » ?
- Quels besoins auront les autorités organisatrices de la mobilité et quels rôles vont-elles jouer à la réception des plans de mobilités obligatoires ?
- Quels sont les leviers de la puissance publique pour réguler les nouvelles initiatives - qui ne s'inscrivent pas nécessairement en complémentarité avec les services existants ?
- Comment peut-on inventer de nouveaux modes de partenariat public-privé, travailler avec les start-up qui interviennent dans le domaine du management de la mobilité et proposent nombre de solutions de mobilité ?
- Comment peut-on prendre en compte les initiatives citoyennes dans le domaine de la mobilité ?
- Quelles démarches de sensibilisation et d'articulation peut-on faire entre les PDU et les plans de mobilité ?
- Quelle articulation peut-il y avoir entre les différents outils de planification de la mobilité ?
- Comment peut-on fédérer les acteurs techniques et institutionnels du management de la mobilité pour améliorer les pratiques ?
- Quelles sont les échelles territoriales d'intervention pertinentes et quelles sont les articulations entre les territoires (associations de moyens, subsidiarité de compétences...) ?

3

Axe

QUELS APPORTS DE L'INNOVATION ET DU MaaS POUR LE MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ ?



Le domaine de l'information et de la billettique, et plus globalement celui du management de la mobilité, connaissent actuellement un bouleversement avec l'émergence de services qui offrent un accès simple et unifié aux services de transport. Appelés de manière large « Mobility as a Service » (MaaS), ces services constituent-ils une véritable révolution ou un simple phénomène de mode ?

- Quels sont les axes d'innovation récents et à venir pour les mobilités ? Quelles sont les nouvelles opportunités offertes par les nouvelles technologies ? Comment peut-on accompagner l'utilisateur avec le développement de nouvelles offres ? Comment les AO doivent-elles s'adapter ?
- Comment peut-on appréhender les services du MaaS pour qu'ils contribuent aux objectifs du management de la mobilité (rééquilibrage des modes de déplacement, augmentation des déplacements alternatifs à l'autosolisme) ?
- Comment faut-il gérer les risques de fracture numérique ? Comment faut-il agir pour atteindre tous les publics ?
- Quelles transformations entraînent ces nouveaux services ? Comment peut-on les anticiper ? Comment s'y adapter ?
- Quel est l'apport des outils collaboratifs alimentés en temps réel par les usagers (notamment via les réseaux sociaux) ? Quelle juxtaposition/complémentarité entraînent-ils par rapport aux outils « institutionnels » ?
- Quelles sont les nouvelles stratégies industrielles et marketing des constructeurs (automobiles, véhicules de transports de personnes et de marchandises) impactant le management de la mobilité ?

Axe

4

COMMENT
LE MANAGEMENT
DE LA MOBILITÉ PEUT-IL
CONTRIBUER À RÉDUIRE
LES INÉGALITÉS
ET FACILITER
UN ACCÈS AUX SERVICES
À TOUS LES PUBLICS DANS
TOUS LES TERRITOIRES ?



Le management de la mobilité s'est d'abord développé dans les grandes et moyennes agglomérations présentant à la fois une densité et des infrastructures de transport suffisamment développées. Cependant, comment le management de la mobilité peut-il être mobilisé dans les territoires périurbains et ruraux, où certains ménages vulnérables connaissent des situations de précarité croissante liée notamment à la hausse du prix des carburants, ainsi qu'à la disparition des services et commerces sur leur territoire ? Que faire pour les publics vulnérables qui peuvent se trouver en difficulté dans leurs choix de mobilité.

- Comment peut-on adapter le management de la mobilité en fonction des spécificités de territoires (métropoles, villes moyennes, zones périurbaines et zones rurales, quartiers de la politique de la Ville, etc.) ?
- Quelles sont les solutions de management de la mobilité pour répondre aux enjeux de densité, de gestion sobre des espaces, de coupures urbaines ou de localisations périphériques afin d'apporter des solutions innovantes à chacun de ces territoires ?
- Comment le management de la mobilité peut-il contribuer à une approche stratégique à une large échelle ? Quelle approche globale à l'échelle par exemple des métropoles, constituées de noyaux urbains très denses mais aussi d'espaces périurbains et/ou ruraux faut-il avoir ?
- Comment peut-on accompagner les publics précaires ou défavorisés vers des pratiques de mobilité vertueuses ?
- Quelles sont les offres de mobilité pour favoriser l'insertion sociale des populations et le développement économique des territoires, y compris en zones périurbaines et zones rurales ?

5 Axe

QUELLES POLITIQUES TEMPORELLES ET D'AMÉNAGEMENT POUR LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE DE MOBILITÉ ?



Le management de la mobilité s'est très tôt penché sur les solutions pour rendre davantage compatibles les rythmes, les localisations et les temps de travail avec l'organisation de la vie quotidienne et familiale des citoyens. Comment prendre en compte la complexité de cette mobilité du quotidien ?

- Comment une meilleure connaissance des routines et des chaînes de déplacements des individus peut-elle permettre de faire évoluer les comportements ?
- Le télétravail est-il la solution miracle pour la gestion des mobilités ? Quel est le réel impact du télétravail sur les déplacements et sur le lien de proximité tissé avec son territoire de vie ? Qu'en est-il des espaces de coworking ?
- Comment les plans de mobilité et de manière plus générale les établissements considèrent-ils la question du télétravail et l'intègrent-ils dans leurs plans d'action ?
- Gestion et étalement des heures de pointes, organisation temporelle des services des territoires : quelle place pour le développement de politiques temporelles vis-à-vis de la mobilité ? Quelles sont les actions des bureaux des temps en matière de mobilité urbaine ? Quelles modalités d'articulation peut-il y avoir entre les différentes politiques publiques impliquées ?
- Ville des courtes distances, chrono-aménagement et ville cohérente : comment l'aménagement peut-il contribuer de manière qualitative à réduire les déplacements et à répondre aux aspirations et besoins des citoyens en termes de proximité (services et aménités urbaines) ?
- Comment peut-on articuler planification et politique temporelle à l'échelle d'un territoire de projet ?

PRÉCISIONS SUR LA FORME DES CONTRIBUTIONS

- Les propositions de contributions seront envoyées en complétant le formulaire dédié à l'appel à contributions (cf en PJ).
- L'auteur veillera à compléter précisément les coordonnées de l'auteur principal et du/des auteur(s) associé(s), en faisant figurer clairement les renseignements (téléphone, e-mail, fonction...) permettant une communication aisée entre le comité de sélection et ce(s) contributeur(s).
- Le(s) axe(s) (cf. supra) dans le(s)quel(s) s'inscrira la contribution devra(ont) être indiqué(s).
- Le titre exact de la contribution sera inscrit dans la case dédiée à cet effet.
- Une courte description (50 mots maxi.) de la contribution proposée sera fournie, et fera ressortir de manière synthétique les idées principales. Attention : cette description sera celle qui apparaîtra dans le programme des journées si la proposition est retenue.
- Le résumé du déroulé de la présentation envisagée (maxi. 1 page) permettra au comité de sélection de juger plus en détail du caractère innovant des actions présentées et de la qualité des résultats obtenus. L'auteur fera en particulier ressortir clairement les points suivants : le contenu et la méthodologie de l'opération, le territoire d'expérimentation, la gouvernance, le processus d'évaluation et les résultats obtenus.

**Les propositions de contributions
devront être envoyées au plus tard
pour le 31 janvier 2018, à l'adresse suivante :**

jnmm2018@cerema.fr

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Une fois reçues, les contributions seront évaluées et sélectionnées par le comité de sélection. Les réponses définitives aux contributeurs sélectionnés ou non seront envoyées par retour de mail au plus tard le 16 mars 2018. Dès la notification, il pourra être demandé aux contributeurs sélectionnés d'apporter toutes précisions utiles sur la présentation et son format.

La date de rendu final des présentations définitives est arrêtée au 8 juin 2018.

Les contributeurs sélectionnés acceptent que les supports et matériaux diffusés lors des journées nationales d'études sur le management de la mobilité 2018 puissent être publiés et téléchargeables gratuitement sur tout support électronique, en particulier les sites internet institutionnels jugés utiles par les organisateurs.